

Foire Aux Questions (TAPIF) –2026-2027

Parler français est-il obligatoire ?

Oui. Tous les candidats doivent avoir **au minimum un niveau B1 sur l'échelle européenne (CECR)** pour être éligibles. Ce niveau correspond à une maîtrise intermédiaire de la langue – être à l'aise pour accomplir les démarches quotidiennes, converser avec aisance et tenir un cours devant des élèves français. Les assistants ont, dès leur arrivée, à rédiger des formalités (immigration, ouverture de compte, visite médicale, etc.) et à travailler au quotidien avec des collègues et des élèves en français. Pour cette raison, un niveau B1 ou supérieur est indispensable.

Comment évalue-t-on mon niveau de français ?

L'évaluation repose sur plusieurs éléments :

- **Relevés de notes universitaires** : ils permettent de voir combien de cours de français vous avez suivis et à quel niveau.
- **Lettre de motivation en français (500 mots)** : elle doit être rédigée par vos soins (sans correction par un tiers) et démontrer votre capacité à vous exprimer de manière nuancée.
- **Lettre d'évaluation linguistique et recommandation** : un professeur d'université, un enseignant à l'Alliance Française ou un évaluateur qualifié atteste de votre niveau. Une seconde recommandation, académique ou professionnelle, est également requise.
- **Tests standardisés** : si vous ne pouvez fournir d'évaluation universitaire (cours de français limités ou absence de contact avec un professeur), vous pouvez passer le **TCF, TEF, DELF, DALF, OPI** ou l'**Evalang**. Les résultats doivent faire apparaître au minimum un niveau B1. Le test « tout public » du TCF est accepté.

Et si je n'ai pas encore le niveau B1 ?

TAPIF évalue la compétence linguistique **au moment de la candidature**. Il n'est pas possible de prendre en compte des cours futurs. Si votre niveau actuel est inférieur à B1, continuez à progresser et candidatez lors d'une campagne ultérieure. Vous devez fournir les résultats d'un test ou une évaluation linguistique avant la date limite de dépôt.

Quand et où postuler ?

Les candidatures pour l'année scolaire **2026-2027** ouvrent **le 3 novembre 2025** et se ferment **le 15 mars 2026**. L'application s'effectue exclusivement via la plateforme Submittable de Villa Albertine : <https://villa-albertine.submittable.com>.

La plateforme demande de créer un compte, de remplir votre profil, de répondre à diverses questions (expérience d'enseignement, séjours à l'étranger, niveau d'études) et de joindre les documents requis.

Le programme est très populaire : environ **1 200 postes** sont offerts chaque année aux ressortissants américains. Les candidats doivent être **citoyens américains ou résidents permanents**, être âgés de **20 à 35 ans**, avoir **achevé au moins trois années d'études supérieures** avant le début du contrat et être **locuteurs natifs de l'anglais**.

Quels sont les frais de dossier ?

La candidature s'accompagne d'un **frais non remboursable de 149 \$**. Le paiement est exigé après soumission du dossier et les instructions sont envoyées par courrier électronique.

Les assistants doivent prévoir leurs dépenses personnelles (billet d'avion, logement, etc.).

Quels documents dois-je préparer avant de postuler ?

Préparez les documents suivants :

- **Passeport** valide jusqu'au 30 octobre 2027 (pour un contrat 2026-2027)
- **Relevé(s) de notes officiel(s)** (PDF acceptés)
- **Lettre de motivation** en français
- **Évaluation linguistique et lettre de recommandation**
- **Historique de casier judiciaire**

Commencez à contacter vos recommandataires suffisamment tôt pour qu'ils aient le temps de soumettre leurs formulaires. Si vous avez besoin de passer un test de français, renseignez-vous et inscrivez-vous à l'avance : les sessions TCF/DELF se remplissent rapidement et les résultats doivent être disponibles **avant le 15 mars 2026**.

Avez-vous besoin d'un certificat TEFL ou ESL ?

Non. La plupart des assistants TAPIF ne sont pas titulaires d'un certificat TEFL/ESL. Un certificat peut être un atout sur votre CV et vous aider à vous sentir mieux préparé, mais il n'est pas requis pour postuler.

Dois-je fournir l'historique du casier judiciaire au moment de la candidature ?

Oui. Vous devez soumettre un casier judiciaire lors du dépôt de votre candidature et remplir une **attestation** dans le formulaire indiquant que votre casier est vierge. Si vous êtes **sélectionné(e)** et acceptez le poste, vous devrez fournir un extrait de casier judiciaire fédéral (FBI) ou local, traduit si nécessaire.

Quels sont les délais et comment les prolongations sont-elles gérées ?

Toutes les candidatures doivent être déposées avant **le 15 mars 2026**. Aucune garantie n'est donnée pour des prolongations.

Les décisions d'admission sont généralement envoyées courant **avril 2026** par courrier électronique. Les candidats non retenus peuvent être placés sur liste d'attente.

Puis-je choisir mon affectation en France ?

Lors de votre candidature, vous pouvez indiquer jusqu'à **trois académies (régions)** par ordre de préférence ou sélectionner « pas de préférence ». Toutefois, en raison du nombre de demandes et du nombre de postes disponibles, il n'y a **aucune garantie** d'être affecté dans la région souhaitée. Certaines académies, comme Paris, Lyon ou Strasbourg, sont très compétitives. Pour augmenter vos chances, envisagez des régions moins demandées (Caen, Clermont-Ferrand, Limoges, Reims, Rouen, etc.).

Les affectations sont communiquées en avril. Vous connaîtrez votre **ville précise** et votre (vos) école(s) seulement à l'été, lorsque le rectorat finalise la répartition.

Puis-je réutiliser une ancienne candidature ?

Avec la mise en place de la **nouvelle plateforme**, il n'est pas possible de transférer les documents d'une candidature précédente. Vous devez déposer un **nouveau dossier complet** pour chaque cycle. Si vous avez été accepté mais n'avez pas participé, vous serez considéré à égalité avec les nouveaux candidats.

Les ressortissants américains peuvent participer au programme **jusqu'à quatre fois au total**. Une deuxième participation consécutive nécessite de passer par une procédure de **renouvellement auprès de France Éducation International**. Les participations non consécutives (par exemple : assistant en 2017-2018 puis nouvelle candidature pour 2026-2027) passent par la procédure classique. Les anciens assistants admis sont systématiquement placés en liste d'attente pour laisser la priorité aux nouveaux candidats.

Comment fonctionne la candidature pour les couples ?

Les couples (mariés ou non) peuvent postuler, mais **chaque candidat doit répondre individuellement aux critères de sélection**. Les deux dossiers sont examinés séparément, en renseignant sur le dossier les informations relatives au conjoint. S'ils sont tous deux admis, leur statut de couple est pris en compte pour l'affectation. Pour maximiser les chances d'être placés dans la même académie, il est recommandé de sélectionner des régions peu sollicitées. Les affectations dépendent toutefois des besoins du système éducatif et rien ne garantit que deux personnes soient affectées dans la même ville ou le même établissement.

Si un seul membre du couple est accepté, l'autre doit rechercher un visa approprié (étudiant, par exemple) s'il souhaite le rejoindre ; le visa d'assistant ne prévoit pas de droit pour les conjoints ou partenaires.

Est-il possible d'être étudiant en même temps que TAPIF ?

Les assistants peuvent suivre des cours à l'université en parallèle, mais cette option comporte plusieurs contraintes :

- TAPIF ne peut pas garantir une affectation à proximité d'une université spécifique.
- Les horaires de cours doivent s'adapter à l'emploi du temps de l'assistant, qui peut varier.
- Il est préférable de considérer l'assistanat comme priorité principale et de ne s'inscrire qu'à quelques cours « en option ».

Puis-je emmener un enfant ou un dépendant ?

Non. Le visa d'assistant ne couvre pas les personnes à charge. Il n'offre pas de possibilité de regroupement familial. Les candidats qui souhaitent venir accompagnés doivent chercher eux-mêmes un visa adapté pour leurs proches ; l'ambassade et France Éducation International ne fournissent pas de conseils sur cette question.

Salaire et conditions financières

- **Rémunération** : le salaire brut est d'environ **1 010,67 € par mois**, soit environ **810 € nets** après déductions.
- **Heures de travail** : les assistants travaillent **12 heures par semaine** dans **un à trois établissements**. Le contrat dure **sept mois**, du **1^{er} octobre au 30 avril**.
- **Logement** : il n'est pas fourni. A noter, les loyers sont plus élevés dans les grandes villes, notamment à Paris.
- **Budget de départ** : il est recommandé d'arriver en France avec **au moins 5 000 \$** pour couvrir les dépenses initiales (billet d'avion, dépôt de garantie, premier loyer, transport, nourriture). Vous ne percevrez votre premier salaire qu'à la fin d'octobre, voire mi-novembre, d'où la nécessité de fonds personnels suffisants.

Les assistants doivent également financer :

- leur **billet d'avion aller-retour**,
- les **frais de déplacement** pour se rendre au centre TLS aux États-Unis,
- les **traductions de documents** (actes de naissance, diplômes) pour l'inscription à la sécurité sociale et pour certaines démarches administratives.

Les assistants peuvent-ils avoir un second emploi ?

Le visa de travail d'assistant interdit les emplois supplémentaires.

Que faire pour différer mes prêts étudiants ?

De nombreux anciens assistants ont réussi à **suspendre leurs prêts étudiants** en contactant directement leur organisme de prêt.

Quels avantages et bourses offre TAPIF ?

En plus du salaire et de l'assurance maladie, les anciens assistants ont accès à des **bourses d'études** pour des masters aux États-Unis et en France.

Les assistants sont couverts par la **Sécurité sociale française**, qui rembourse environ **70 % des frais médicaux**, 35 % à 65 % des prescriptions et 80 % des frais d'hospitalisation. L'inscription se fait à l'arrivée en France avec votre numéro d'immatriculation.

Quelle est la différence entre TAPIF et Fulbright ETA ?

Le **programme TAPIF** est financé par le ministère français de l'Éducation et propose **plus de 1 200 postes**. Le **programme Fulbright ETA** en France offre une dizaine de postes et inclut une mission de recherche ou d'études parallèlement à l'assistanat ; les candidats à Fulbright doivent également déposer une candidature TAPIF séparée. Les boursiers Fulbright sont rémunérés à un niveau différent et bénéficient d'un soutien supplémentaire pour leur projet académique.

Existe-t-il un code vestimentaire ?

Les assistants doivent adopter une **tenue professionnelle sobre** adaptée à un contexte scolaire. Des vêtements « business casual » (pantalon ou jupe classique, chemise, pull) conviennent. Tout signe religieux est strictement interdit.

En résumé

Le programme TAPIF offre une **expérience professionnelle et culturelle unique** en France pendant sept mois. Les candidats doivent réunir des critères d'âge, de nationalité, de niveau d'études et de compétence en français, préparer une candidature rigoureuse et disposer de fonds suffisants pour les premiers mois. En retour, ils reçoivent un salaire, une couverture maladie et de nombreuses opportunités après le programme (bourses d'études, développement professionnel, réseau de 30 000 anciens participants).

Pour plus d'informations et pour déposer votre candidature, consultez le site officiel :
<https://villa-albertine.submittable.com>.